



**BMX COMPIEGNE CLAIROIX**

Siège social : Mairie de Clairoix

Président : M. MANSARD Nicolas

☎ 06.13.79.11.50

[mansard.nicolas@bmxcompiegne-clairoix.fr](mailto:mansard.nicolas@bmxcompiegne-clairoix.fr)

[www.bmxcompiegne-clairoix.fr](http://www.bmxcompiegne-clairoix.fr)

[www.facebook.com/compiagne.clairoix.bmx](https://www.facebook.com/compiagne.clairoix.bmx)

Twitter: @BmxCompiegne

# REGLEMENT INTERIEUR DU BMX COMPIEGNE-CLAIROIX



---

**SECRETARIAT : Martine BERTON**

58 rue Saint-Simon - 60280 CLAIROIX

[martine.berton@bmxcompiegne-clairoix.fr](mailto:martine.berton@bmxcompiegne-clairoix.fr)

☎ 03.44.83.17.67

☎ 06.17.41.98.08



## BMX COMPIEGNE CLAIROIX

Siège social : Mairie de Clairoux

Président : M. MANSARD Nicolas

☎ 06.13.79.11.50

[mansard.nicolas@bmxcompiegne-clairoix.fr](mailto:mansard.nicolas@bmxcompiegne-clairoix.fr)

[www.bmxcompiegne-clairoix.fr](http://www.bmxcompiegne-clairoix.fr)

[www.facebook.com/compiegne.clairoix.bmx](https://www.facebook.com/compiegne.clairoix.bmx)

Twitter: @BmxCompiegne

### I. INTRODUCTION

- Le présent règlement a pour but de préciser le fonctionnement du club conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur édictées par la F.F.C. Il est rappelé que chaque pilote ou son représentant légal a pour devoir de connaître ce règlement et de s'y référer.
- Tout pilote doit obligatoirement être représenté lors de l'Assemblée Générale du club.
- Le présent règlement peut être modifié à tout moment selon la libre appréciation du Conseil d'Administration.

L'Association du BMX Compiègne-Clairoix est affiliée à La Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). L'obtention d'une licence F.F.C. est obligatoire pour l'adhésion au Club et la pratique du BMX sur la piste de Clairoux. En cas de perte de la licence, un duplicata peut être demandé et sera à la charge financière du pilote.

### II. DECOUVERTE DU BMX

Tout pilote doit être âgé d'au moins 4 ans afin d'être licencié sous couvert de la FFC à condition toutefois de savoir faire du vélo sans stabilisateurs.

Une séance de découverte est possible (cf horaires : temps libre) ; Pour les enfants mineurs, la présence d'un parent lors de cet essai est vivement recommandé.

#### ✓ L'EQUIPEMENT

Sur la piste le pilote doit **OBLIGATOIREMENT** avoir :

- Un casque intégral homologué attaché.
- des vêtements à manches longues et pantalon à jambes longues (jogging fortement déconseillé) ; le short + protection rigide sont tolérés pendant les entraînements. Les pantalons courts et amples fabriqués en matériau résistant à la déchirure sont autorisés pour les élites avec une protection du genou et du tibia avec une surface rigide : réglementation F.F.C.
- des gants couvrant les mains jusqu'au bout des doigts
- Des chaussures protégeant bien les pieds et correctement lacées.
- Des chaussettes couvrant les chevilles.
- un vélo en bon état de marche



## BMX COMPIEGNE CLAIROIX

Siège social : Mairie de Clairoux

Président : M. MANSARD Nicolas

☎ 06.13.79.11.50

[mansard.nicolas@bmxcompiegne-clairoix.fr](mailto:mansard.nicolas@bmxcompiegne-clairoix.fr)

[www.bmxcompiegne-clairoix.fr](http://www.bmxcompiegne-clairoix.fr)

[www.facebook.com/compiegne.clairoix.bmx](https://www.facebook.com/compiegne.clairoix.bmx)

Twitter: @BmxCompiegne

- Le pilote doit se présenter avec du matériel en bon état ; il en va de sa sécurité et de celle des autres pilotes.
- L'équipement est sous la responsabilité du pilote. En aucun cas le club ne procède à la maintenance des vélos hormis ceux qu'il possède et loue.
- L'équipement et le matériel restent sous la vigilance du pilote. le club décline toute responsabilité en cas de vol commis sur le site.
- L'utilisation des pédales automatiques est autorisée uniquement pour les pilotes de 17 ans et plus.

### III. LES ENTRAINEMENTS

Les entrainements sont encadrés par deux entraîneurs salariés et des éducateurs bénévoles. Ils sont seuls responsables des programmes d'entraînement qui ne peuvent en aucun cas être contestés.

Les pilotes sont repartis par groupes définis par les entraîneurs. Les jours et horaires d'entraînement sont établis par les entraîneurs après validation du Bureau.

Le club se réserve la possibilité de modifier les horaires ou d'annuler un entrainement. Ces modifications seront, dans la mesure du possible, diffusées sur le site du club.

Un appel est effectué par l'entraîneur au début de chaque séance.

La présence régulière aux entrainements est recommandée et il est demandé au pilote de respecter les groupes et les horaires : **échauffements et étirements inclus.**

Il est interdit de quitter l'entraînement avant la fin sans prévenir l'entraîneur pour raison de sécurité. Un départ avant la fin de l'entraînement ne peut être qu'exceptionnel et ne peut se renouveler régulièrement.

Les règles de politesse sont applicables lors de chaque entrainement.

L'accès à la piste (Start et espace d'arrivée compris) est autorisé qu'uniquement aux pilotes, entraîneurs et bénévoles de permanence durant les entrainements.

L'accès de la piste est interdit en dehors des entraînements.

Durant les vacances scolaires, des séances d'entraînement libre sont mises en place. Des stages de perfectionnement peuvent être organisés pendant les vacances scolaires. Une participation financière sera demandée pour couvrir les frais de stage.



## BMX COMPIEGNE CLAIROIX

Siège social : Mairie de Clairoix

Président : M. MANSARD Nicolas

☎ 06.13.79.11.50

[mansard.nicolas@bmxcompiegne-clairoix.fr](mailto:mansard.nicolas@bmxcompiegne-clairoix.fr)

[www.bmxcompiegne-clairoix.fr](http://www.bmxcompiegne-clairoix.fr)

[www.facebook.com/compiegne.clairoix.bmx](https://www.facebook.com/compiegne.clairoix.bmx)

Twitter: @BmxCompiegne

Chaque parent s'engage à vérifier, avant de laisser son enfant seul, que l'entraînement a bien lieu et de veiller à venir le chercher à l'heure convenue à la fin de l'entraînement.

**Le club de BMX Compiègne-Clairoix est responsable de votre enfant uniquement pendant ses heures d'entraînement. En dehors de ses horaires, la responsabilité du club et de ses dirigeants ne pourra être invoquée en cas de litige.**

En cas d'accident ou de problème médical durant un entraînement, le club prendra toutes les dispositions nécessaires et préviendra les parents ou le représentant légal du pilote. Pour ce faire, **une fiche médicale est à compléter et à remettre avec la demande de licence.**

Les pilotes et les accompagnants se doivent de respecter la propreté du site et du local ; les bouteilles plastiques doivent être IMPERATIVEMENT ramassées à la fin de chaque séance d'entraînement.

#### IV. LES COMPETITIONS

- Possibilité durant la saison de participer à diverses compétitions : promotionnelles à nationales ; l'engagement financier est à la charge du pilote. En cas de non-participation, aucun remboursement ne sera effectué.
- Les déplacements pour toutes les courses sont à la charge du pilote et sous la responsabilité des parents.
- Les inscriptions se font uniquement par l'intermédiaire du club. Il n'y a pas d'inscription systématique. Chaque pilote doit envoyer un mail à l'adresse suivante : [inscriptions.bmx@orange.fr](mailto:inscriptions.bmx@orange.fr) et ce, à chacune des compétitions auxquelles il désire participer. Les inscriptions seront validées après le règlement, si possible par chèque (traçabilité).
- La gestion étant entièrement informatisée, aucune inscription hors délai ne pourra être prise.

#### V. SANCTIONS

Par délégation, l'entraîneur, les bénévoles de permanence et les dirigeants ont tous les pouvoirs pour faire appliquer le présent règlement. En cas de non-respect de celui-ci, le pilote pourra, suivant la gravité de l'infraction et après rappel à l'ordre (verbal ou écrit) être exclu temporairement, voire être exclu définitivement du club sans prétendre à un quelconque remboursement de la cotisation.

---

SECRETARIAT : Martine BERTON

58 rue Saint-Simon - 60280 CLAIROIX

[martine.berton@bmxcompiegne-clairoix.fr](mailto:martine.berton@bmxcompiegne-clairoix.fr)

☎ 03.44.83.17.67

☎ 06.17.41.98.08



## BMX COMPIEGNE CLAIROIX

Siège social : Mairie de Clairoix

Président : M. MANSARD Nicolas

☎ 06.13.79.11.50

[mansard.nicolas@bmxcompiegne-clairoix.fr](mailto:mansard.nicolas@bmxcompiegne-clairoix.fr)

[www.bmxcompiegne-clairoix.fr](http://www.bmxcompiegne-clairoix.fr)

[www.facebook.com/compiegne.clairoix.bmx](https://www.facebook.com/compiegne.clairoix.bmx)

Twitter: @BmxCompiegne

Règlement intérieur validé le 28 août 2014 par le Conseil d'Administration et applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Toute la communication du club (entraînements, stages, compétitions etc.....) se fait par le biais de notre site :**

<http://www.bmxcompiegne-clairoix.fr>

De notre page Facebook : BMX Compiègne-Clairoix

Sur notre compte Twitter : @BmxCompiegne

Les parents et pilotes doivent les consulter régulièrement afin de connaître les informations du club.



## BMX COMPIEGNE CLAIROIX

Siège social : Mairie de Clairoix

Président : M. MANSARD Nicolas

☎ 06.13.79.11.50

[mansard.nicolas@bmxcompiegne-clairoix.fr](mailto:mansard.nicolas@bmxcompiegne-clairoix.fr)

[www.bmxcompiegne-clairoix.fr](http://www.bmxcompiegne-clairoix.fr)

[www.facebook.com/compiegne.clairoix.bmx](https://www.facebook.com/compiegne.clairoix.bmx)

Twitter: @BmxCompiegne

# ACCUSE RECEPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU BMX COMPIEGNE-CLAIROIX

Je soussigné(e) ..... (Nom et prénom des parents ou du représentant légal du pilote)

Nom et prénom du **pilote** : .....

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et d'en accepter les modalités.

Respect du droit à l'image : Le droit à l'image est soumis à l'autorisation de la personne photographiée ou de son représentant légal s'il est mineur. J'autorise la publication de documents photographiques sur lesquels se trouverait mon enfant.

Je dégage la responsabilité du club pour l'utilisation frauduleuse qui pourrait en être faite par autrui.

Clairoix, le.....

Monsieur MANSARD Nicolas  
Président

Signature du pilote,

signature des parents  
ou du représentant légal